

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 15 MAI 2012 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, district n° 1
Jim O'Brien, district n° 2
Michael Tuppert, district n° 3
Hélène Thibault, district n° 4
Jean Perron, district n° 5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absente : Madame Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district n° 6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. **CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. **AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1. Demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II / Réaménagement du parc sportif, rue des Étangs
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil constatent la validité de l'avis de convocation et renoncent à cette dernière.

2. **ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 **Adoption de l'ordre du jour**

119-05-2012

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES COURANTES

120-05-2012

3.1 Demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II / Réaménagement du parc sportif, rue des Étangs

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac autorise la présentation du projet de réaménagement du parc sportif situé sur la sur des Étangs au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désigne monsieur Jacques Arsenault, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121-05-2012

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 19 h 35.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier